



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 27 MARS 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-29-1

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle et des contributions budgétisées, pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 21 mars 2019, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : le 21 mars 2019

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président

Secrétaire de séance : Patrice GEBAUER - Délégué de la Commune de LE THILLAY

43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

2 Absent(e)s et représenté(e)s

CARPF :

Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à Davis DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ)

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle et des contributions budgétisées, pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2019

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 13 février 2019, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la masse des centimes perçue en 2018 (3 888 212 €) pour la compétence transport assainissement eaux pluviales uniquement. Le montant des centimes syndicaux 2019 sera donc de 3 927 094 €.

Commune	Population	Mode de Prélèvement	
	Bassin Versant	Fiscalisation	Budgétisation
Amouville	14 478	243 143 €	
Baillet en France	2 013	33 806 €	
Bonneuil en France	1 039	17 449 €	
Bouqueval	309		5 189 €
CÀ PV (Andilly, Attainville, Bouffémont, Domont, Ezanville, Moisselles, Montmorency, Pliscop, St Brice sous Forêt)	52 936		889 004 €
Chennevières lès Louvres	310	5 206 €	
Ecouen	7 328	123 066 €	
Epiais lès Louvres	110	1 847 €	
Fontenay en Parisis	1 979	33 235 €	
Garges lès Gonesse	15 843	266 066 €	
Gonesse	26 556	445 980 €	
Goussainville	31 167	523 420 €	
Le Mesnil-Aubry	935	15 702 €	
Le Plessis Gassot	73		1 226 €
Le Thillay	4 464	74 968 €	
Louvres	10 364	174 052 €	
Mareil en France	699	11 739 €	
Montsoult	3 439	57 754 €	
Puiseux en France	3 533	59 333 €	
Roissy en France	2 924		49 105 €
Saint Witz	2 497	41 934 €	
Sarcelles	19 249	323 266 €	
Vaud'herland	86	1 444 €	
Vémars	2 460	41 313 €	
Villaines sous Bois	777	13 049 €	
Villeron	753	12 646 €	
Villiers le Bel	27 519	462 152 €	
	233 840	2 982 570 €	944 524 €
		3 927 094,00 €	

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support de débat d'orientations budgétaires du 13 février 2019,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence transport assainissement eaux pluviales,

Considérant, pour couvrir ces besoins, la nécessité de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la masse de la fiscalité additionnelle perçue en 2018,

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle et des contributions budgétisées, pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2019

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Porte** le montant de la fiscalité additionnelle et des contributions budgétisées pour 2019 à un montant de 3 927 094 €, au titre de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales,
- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle et des contributions budgétisées 2019.

Commune	Population	Mode de Prélèvement	
	Bassin Versant	Fiscalisation	Budgétisation
Arnouville	14 478	243 143 €	
Baillet en France	2 013	33 806 €	
Bonneuil en France	1 039	17 449 €	
Bouqueval	309		5 189 €
CA PV (Andilly, Attainville, Bouffémont, Domont, Ezanville, Moisselles, Montmorency, Piscop, St Brice sous Forêt)	52 936		889 004 €
Chennevières lès Louvres	310	5 206 €	
Ecouen	7 328	123 066 €	
Epiais lès Louvres	110	1 847 €	
Fontenay en Parisis	1 979	33 235 €	
Garges lès Gonesse	15 843	266 066 €	
Gonesse	26 556	445 980 €	
Goussainville	31 167	523 420 €	
Le Mesnil-Aubry	935	15 702 €	
Le Plessis Gassot	73		1 226 €
Le Thillay	4 464	74 968 €	
Louvres	10 364	174 052 €	
Mareil en France	699	11 739 €	
Montsoul	3 439	57 754 €	
Pulseux en France	3 533	59 333 €	
Roissy en France	2 924		49 105 €
Saint Witz	2 497	41 934 €	
Sarcelles	19 249	323 266 €	
Vaud'herland	86	1 444 €	
Vémars	2 460	41 313 €	
Villaines sous Bois	777	13 049 €	
Villeron	753	12 646 €	
Villiers le Bel	27 519	462 152 €	
	233 840	2 982 570 €	944 524 €
		3 927 094,00 €	

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 mars 2019

Guy MESSAGÈRE,

Président du Syndicat,

Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 27.06.19
Affichée le : 27.06.19
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.